



**COMPTE-RENDU DE LA DEUXIEME REUNION  
DE LA TASK-FORCE  
DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

La Task-Force des politiques économiques et sociales s'est réunie ce mardi 3 août 2021, dans la salle des réunions des ministères chargés de l'économie et de l'industrie, sous la direction de son Président, le Ministre d'Etat **Gilbert ONDONGO**, Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes.

Ouvrant la séance, le Président de la Task-Force a remercié les dix participants à cette réunion (voir la liste de présences en annexe) pour leur disponibilité. Il a ensuite soumis à leur examen l'ordre du jour ci-après :

1. approbation du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2021 ;
2. commentaire du projet de société ;
3. examen de l'ébauche des termes de référence de l'évaluation de PND 2018-2022 ;
4. examen de l'ébauche des termes de références du PND 2022-2026 ;
5. divers.

Cet ordre du jour a été adopté sans amendement.

## EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

### 1. De l'approbation du compte rendu de la réunion du 9 juillet 2021.

Ce compte rendu n'a appelé aucune observation. Il a été approuvé sans amendement.

### 2. Du commentaire du projet de société

Ce commentaire, fait par le président de la Task-Force, a porté sur les quatre points suivants :

- la vision du Président de la République ;
- la logique de l'élaboration du projet de société « Ensemble poursuivons la marche » ;
- l'articulation du nouveau projet de société
- le contenu du projet de société

#### 2.1. De la vision du Président de la République

Depuis sa première accession à la présidence de la République de notre pays, le Président Denis SASSOU-N'GUESSO s'est toujours donné comme objectif majeur : conduire le Congo, le plus loin possible sur la voie du développement économique et social.

Le Président de la Task-Force a pris l'avantage de préciser le contenu des notions de développement économique et de développement social dans la pensée du Président de la République.

Par développement économique, le Président de la République entend la multiplication permanente, régulièrement renouvelée, des activités de l'agriculture au sens large du terme, de l'industrie et des services ; multiplication donnant

chaque année plus de consistance à l'économie nationale et offrant plus d'emplois aux congolais.

Par développement social, le Président de la République entend l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des congolais ; la possibilité donnée aux congolais de subvenir de mieux en mieux à leurs besoins physiologiques ou fondamentaux (besoins de manger, de se loger, de se déplacer, d'être soigné, de communiquer, de se divertir, d'apprendre ...) et de vivre dans un environnement sain, approprié, sécurisé et modernisé.

Le Président de la Task-Force a ajouté que la planification est l'outil par excellence dont a toujours usé le Président de la République pour concrétiser cette vision. C'est ce qui justifie les différents plans mis en œuvre sous son règne :

- 1982-1986, premier plan quinquennal : ce plan a posé les premières bases des infrastructures pour le désenclavement du pays. (Le deuxième plan quinquennal, qui devait couvrir la période 1986-1990, a été contrarié par la survenue, en 1984, d'une sévère crise économique et financière qui a ouvert la voie aux différents programmes d'ajustement structurel soutenus dans notre pays jusqu'en 2010 par les institutions du Breton -Woods).
- 2012-2016, plan quinquennal du projet de société « Chemin d'Avenir » est intervenu après la décennie perdue 1991-2000 et les acquis du projet de société « la Nouvelle Espérance » que sont la paix et la sécurité, les infrastructures de base et l'unification du pays. Ce plan a mis l'accent sur l'industrialisation et la modernisation ;
- 2018-2022, plan national de développement du projet de société

« La Marche vers le développement ». Ce plan a mis l'accent sur la gouvernance, l'éducation et la diversification de l'économie.

## **2 .2 La logique de l'élaboration du nouveau projet de société « Ensemble poursuivons la marche ».**

Le nouveau projet de société « Ensemble poursuivons la marche » fait un retour aux fondamentaux de la vision du Président de la République : le développement économique et le développement social. « Le tout économie pour le tout social » était déjà le fil conducteur de « La marche vers le développement ».

Le Président de la Task-Force précise d'ailleurs que « le Président de la République n'envisage pas le développement économique et social sans avoir réuni et garanti au préalable des conditions sans lesquelles il serait vain de parler de développement ».

## **2 .3 L'articulation du nouveau projet de société**

L'articulation du nouveau projet de société s'opère de la manière suivante :

- l'amont de l'économie consacre les fondements du vivre ensemble ;
- l'économie est au cœur de ce nouveau projet de société ;
- l'aval de l'économie consacre le progrès social pour tous, la dynamisation de la vie culturelle et sociale et la pratique du sport, la souveraineté nationale et la diplomatie ;
- la lutte contre les anti-valeurs a une place à part en aval de l'économie.

## **2 .4 Le contenu du projet**

Le nouveau projet de société comporte neuf axes, à savoir :

- 1) la consolidation des fondements du vivre ensemble ;
- 2) la relance de l'économie et la création des emplois ;
- 3) le développement soutenu de l'agriculture au sens large ;

- 4) le progrès social pour tous dans la solidarité ;
- 5) l'appropriation du développement durable ;
- 6) l'éradication des anti-valeurs dans les administrations et organismes publics ;
- 7) la redynamisation de la vie nationale ;
- 8) la revitalisation des sports ;
- 9) la réorganisation de l'outil diplomatique au service du développement et de la paix.

A l'évidence, le cœur du projet de société est constitué par les axes 2 et 3 relatifs à l'économie dans sa double déclinaison à savoir, la relance de l'économie nationale et le développement soutenu de l'agriculture au sens large, pour le rebond rapide et sûr de l'économie du pays.

La relance de l'économie renvoie au rétablissement des grands équilibres macro-économiques, pour une mobilisation accrue des recettes budgétaires et une croissance économique saine, robuste et durable d'une part, la réduction de l'endettement extérieur et du déficit de la balance de paiements d'autre part.

Il est entendu que la préservation sur le long terme des équilibres macro-économiques passe par la diversification de l'économie qui suppose une profonde modification de la structuration de l'économie nationale.

C'est ainsi que le Président de la République a fixé lui-même les grandes orientations pour cette diversification à travers le choix prioritaire des six secteurs suivants :

- l'agriculture au sens large ;
- l'industrie ;

- le tourisme ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la promotion immobilière ;
- les zones franches commerciales.

Pour accompagner de façon efficace la diversification de l'économie nationale, l'axe 2 du projet de société indique les principales actions à mettre en œuvre, notamment :

- améliorer l'environnement des affaires ;
- renforcer le capital humain ;
- structurer le financement du développement ;
- mailler le pays en infrastructures de base ;

S'agissant du développement de l'agriculture au sens large (axe 3 du projet de société), le Président de la République en a fait la tête de l'attelage dans la poursuite de la marche vers le développement. Ainsi, l'agriculture au sens large « est le plus sûr moyen, à notre portée, de lutter efficacement à la fois contre le chômage, la pauvreté, l'urbanisation non maîtrisée, la désarticulation du territoire national, l'insécurité alimentaire et le déficit du commerce extérieur.

L'agriculture au sens large est aussi le plus sûr moyen pour parvenir assez vite à une réelle diversification de l'économie nationale.

Au terme de cette présentation, s'est engagé un débat entre les membres de la Task-Force qui s'est concentré autour d'un seul objectif : transcrire le projet de société en plan national de développement.

### **3- De l'examen de l'ébauche des termes de référence de l'évaluation du PND 2018-2022.**

Ce point a fait l'objet d'une présentation en neuf points par madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, vice-présidente de la Task-Force.

Ces neuf points sont ainsi structurés :

- 1) contexte et justification : crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales ;
- 2) objectif général : point de la mise en œuvre du PND 2018-2022 à travers notamment, les réalisations, les impacts, les obstacles et les leçons à tirer pour l'élaboration du nouveau PND ;
- 3) objectifs spécifiques : évaluer les performances, analyser les raisons des contres performances et faire des propositions sur la base des leçons à tirer ;
- 4) résultats attendus ; évaluation du programme d'actions ministériels et des projets d'investissement du PND 2018-2022 ;
- 5) méthodologie : enquêtes qualitatives et quantitatives, ateliers techniques ;
- 6) livrable : rapport d'évaluation du PND 2018-2022 ;
- 7) participants : membres du gouvernement composant le comité de pilotage, experts du secrétariat technique permanent, DEP de tous les ministères, et DD du ministère chargé du plan ;
- 8) chronogramme : août et septembre 2021 ;
- 9) budget : 400.000.000 francs CFA

Cette présentation a donné lieu à un débat qui a abouti aux conclusions suivantes : le projet du PND 2022-2026 doit être déposé sur la table du gouvernement en fin septembre 2021.

En conséquence :

- dans un délai de deux semaines à compter de ce jour, la Task-Force devrait disposer d'une cartographie des forces, faiblesses, menaces et opportunités du PND 2018-2022 .
- dans quatre semaines à compter de ce jour, la Task-Force devrait adopter l'esquisse du PND 2022-2026 ;
- l'évaluation du PND permettra de répondre aux quatre questions suivantes :

- ❖ qu'est ce qui est PND et qu'est ce qui ne l'est pas ?
- ❖ la facilité élargie de crédit conclue avec le FMI le 11 juillet 2019 est-elle PND ou non ?
- ❖ le PND a-t-il vécu de 2018 à 2022 ?
- ❖ si le PND 2018-2022 n'a pas atteint ses objectifs, pourquoi ?

A la fin de cette présentation, il a été clairement noté que la condition pour respecter ce calendrier est avant tout financière. Aussi le ministère chargé des finances est-il appelé à faire diligence dans la mise à disposition de la ressource évoquée au point 8 de l'avant-projet des termes de référence de l'évaluation du PND 2018-2022 examiné.

En conclusion, les termes de référence de l'évaluation du PND n'ont appelé aucune réserve de fond.

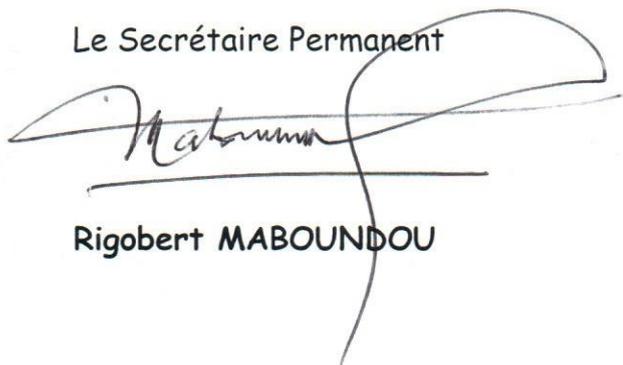
#### 4- De l'examen de l'ébauche des termes de référence du PND 2022-2026.

Ce point, n'a pas été examiné en raison de l'absence justifiée de son présentateur, monsieur NGASSAKI Athanase, conseiller chef du département de l'économie et des finances du Président de la République. Il le sera à la prochaine réunion de la Task-Force.

Enfin, il a été retenu que la prochaine réunion de la Task-Force aura lieu le vendredi 6 août 2021 à une heure qui sera précisée ultérieurement.

Fait à Brazzaville le 3 août 2021

Le Secrétaire Permanent



Rigobert MABOUNDOU